

Règlement général du concours 2018 Admissions TC4 – statut étudiant

Le présent règlement du concours s'adresse aux candidats titulaires ou en cours d'obtention d'un **diplôme L3 de Génie Civil / M1 de Génie Civil, français ou étranger** (non référencé dans les diplômes des autres concours ouvert par l'école), souhaitant intégrer en cursus préparatoire ou en cursus ingénieur.

Ce concours n'est pas ouvert à la formation par apprentissage.

L'admission à l'ESITC Caen se base sur :

- L'examen du dossier scolaire¹ : sur la base d'un dossier recevable et des informations fournies par le candidat, le jury décidera de la classe d'admission qui lui sera proposée. Si le jury convoque le candidat à des épreuves et entretiens, l'acceptation de ces dates vaut acceptation de la classe d'admission.
- La présentation d'une attestation TOEIC avec **785 points** de moins de 2 ans
- L'entretien de motivation

L'ensemble des résultats de chacune de ces étapes permet au jury final de classer les candidats. La note moyenne soumise à ce jury est calculée comme suit :

- **50%** pour la note du dossier
- **50%** pour la note d'entretien de motivation

Le jury se réserve le droit de décider d'une note éliminatoire par épreuve (note dossier, épreuves écrites et/ou entretien).

Seuls les dossiers des candidats ayant accepté le présent règlement seront présentés au jury, lequel se réserve toute latitude quant à la suite à donner à un dossier incomplet (notes ou pièces manquantes par exemple). Si une raison de force majeure est à l'origine de cette absence d'information, il est du ressort du candidat de le faire savoir au jury de concours, dans le temps imparti, dans l'espace « Commentaires » disponible sur le portail d'admission. Cette rubrique est accessible jusqu'au dépôt de votre dossier de candidature.

Calendrier

Le candidat devra se référer au calendrier accessible sur www.esitc-caen.fr

Dispositions relatives aux entretiens

Dans la mesure du possible, les candidats seront convoqués environ 10 jours avant la date des entretiens par courriel à l'adresse renseignée sur le portail d'admission (portail.esitc-caen.fr). Cette convocation précisera le lieu et les heures exactes de ces entretiens. Elle devra être présentée (sur écran numérique ou sur papier) avec une pièce d'identité le jour de l'épreuve. Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée par une exclusion du concours.

Les entretiens de motivation se dérouleront à Caen, sur le site de l'école.

Les dates des calendriers sont fermes. La non présentation du candidat aux date et lieu auquel il aura été convoqué entraîne son élimination, sauf absence ou retard considéré, sur justification, par le jury comme recevable.

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Les candidats en situation de handicap doivent l'indiquer sur le portail d'admission (portail.esitc-caen.fr) pour que des dispositions d'aménagement des épreuves écrites leur soient proposées.

¹ Le jury se réserve le droit, sur la base de l'examen du dossier scolaire, de ne pas faire se déplacer un candidat pour les épreuves écrites et de motivation

Frais d'inscription au concours

Le montant s'élève à 50 euros (25 euros pour les élèves justifiant d'une bourse d'Etat).

Les frais de concours demandés couvrent les dépenses liées à la gestion et l'étude des dossiers, et le cas échéant à la gestion des épreuves spécifiques. Les frais de concours sont réputés acquis à l'école dès que réglés via le site internet de recrutement. En aucun cas ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.

Le paiement implique de fait l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.

Informations sur les résultats

Le classement individuel est communiqué par courriel à chaque candidat. L'endroit où sera consultable la liste établie par le jury et comportant les noms et le classement de l'ensemble des candidats classés figurera sur ce même courriel.

L'admission du candidat est toujours prononcée sous la réserve expresse de l'obtention du diplôme lui permettant de concourir.

Compte-tenu des moyens d'information utilisés pour satisfaire le plus grand nombre, et, même si chacun porte une attention particulière aux résultats, une erreur peut être constatée. Dans ce cas, seuls les procès verbaux des jurys sont opposables.

Le nombre de places ouvertes est fonction de la classe d'admission et laissé à la libre décision du jury.

L'admission à l'ESITC Caen est prononcée pour la rentrée universitaire 2018-2019. En aucun cas, un candidat admis pour cette rentrée universitaire ne peut prétendre à conserver son admission pour la rentrée universitaire suivante.

Recours

Seuls les candidats qui n'ont pas été convoqués par le jury pour les épreuves écrites et de motivation et qui ne se trouveraient pas appelés (lors de la publication des résultats), peuvent formuler un recours auprès du Président du jury (adresse de l'école). En complément d'une lettre exposant le motif de leur recours, ils devront joindre un dossier dans lequel figure toutes pièces susceptibles d'apporter des éléments nouveaux avant le **29 juin 2018, midi**.

De manière générale, sauf cas particulier d'éléments nouveaux à faire connaître aux Jurys, les candidats qui se sont inscrits à une session ne peuvent se présenter d'eux-mêmes aux éventuelles sessions suivantes, dans une même année du concours.